

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Le **14 octobre 2021** à **20h00**, mairie. Convocation du 10 octobre 2021.

Secrétaire de séance : Valérie GROSSE

---

## Liste des présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	x		
BAUER Raoul	x		
BAUMANN Christophe	x		
BECKEL Claude		X procuration PAB	
BECKEL Léon	x		
DANIS Marc	x		
GRESSEL Philippe	x		
GROSSE Valérie	x		
MARTIN Karine	x		
PERINO Christophe	x		
PHILIPPOT Soazig	x		
PIERRAT Denis	x		
PISANO Jeannette	x		
RAVAUX Noël	x		
VELVERT Martial	x		

## Documents transmis avec la convocation :

- Comptes rendus des commissions centre art et patrimoine, municipalité au quotidien.
- Compte rendu de la réunion avec les associations.
- Lettre d'intention pour subvention FEDER.
- Accord DRAC pour fouilles archéologiques.
- Demande de subvention FNAP.
- Demande de subvention FEADER pour MAM.
- Analyse comportementale d'un chien.

- Ordre du jour :

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : achat d'une parcelle jouxtant le terrain communal de la Poste (délibération initiale le 14/10/2019) et modalités des astreintes du personnel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

## Informations :

Les comptes rendus des commissions centre art et patrimoine du 02/09/2021, municipalité au quotidien du 31/08/2021, urbanisme et travaux du 07/10/2021 et vivre ensemble des 08/09/2021 et 12/10/2021, transmis le 13/10, ne font pas l'objet de commentaires.

- Réunion des correspondants défense. Marc DANIS rend compte de la réunion des correspondants défense du 23/09/2021 à laquelle il a participé et de la déclinaison possible à Luttange (info et coordination, parcours citoyen, rôle des réservistes, vigipirate...)

- Réunion CCID 14/09/2021. Le maire rappelle le rôle et la composition de la commission communale des impôts directs. En présence de Françoise DISTEL, contrôleuse des impôts, la CCID, qui ne s'était pas réunie depuis 2015, a donné son avis sur les nouvelles évaluations de 2020 et les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle a notamment demandé la vérification de la bonne prise en compte des constructions récentes clos du Hénin et chemin de la Télévision. Cette commission peut par ailleurs vérifier les déclarations de piscine et les annexes.
- Réunion de la CAO concernant le choix de la maîtrise d'œuvre pour la chaufferie biomasse et le réseau de chaleur le 15/09/2021. Le maire rend compte du déroulement de la réunion et du choix du bureau d'études EPURE pour 37 535 € HT (commande passée). Une 1<sup>ère</sup> réunion avec MATEC a eu lieu le 07/10/2021 avec l'ingénieur en charge du projet. Retour de l'avant-projet attendu pour le 15/11/2021 pour dépôt des demandes de subvention en décembre.
- Réunion de la CAO concernant le choix du bureau d'études pour les fouilles archéologiques le 09/09/2021. Le service d'archéologie préventive de Metz Métropole a été retenu pour un montant HT de 112 563 € en tranche ferme et 17 646 € par tranche optionnelle. Ce choix a été validé au préalable par la DRAC.

Accord de la DRAC pour les fouilles archéologiques de l'aile Est. Marc DANIS annonce que, après l'autorisation de fouilles délivrée par la DRAC le 14/10/2021, la 1<sup>ère</sup> partie des fouilles archéologiques aura lieu du 18 au 22 octobre.

- Réunion avec les associations le 17/09/2021. Valérie GROSSE commente le compte rendu joint à la convocation. BLR Arc Mosellan, Creignes et Fassenottes, les Amis du Château et le conseil de fabrique ont donné leur accord pour participer à l'organisation de la fête patronale. L'USL foot et l'APEEL ont décliné.
- Réunion avec les entreprises retenues pour le projet de l'aile Est le 22/09/2021. Le maire rend compte de cette réunion informelle en présence de la maîtrise d'œuvre AEE, BILCOMME et TECHNE et des entreprises COSTANTINI (GO et VRD), MADDALON ((charpente - couverture - zinguerie), ATOM ENERGIE (électricité), AYRIKAN (ravalement), FAUST (CVS). L'objectif de la réunion était de prendre contact et d'envisager le planning en fonction des fouilles.
- Réunion concernant la stratégie touristique de la CCAM le 28/09/2021. Soazig PHILIPPOT rend compte de la présentation du bureau d'études et de l'intégration du château dans la stratégie (diagnostic de territoire puis groupes de travail). Le cabinet Expentia a envoyé un avis sur le château de Luttange.
- Le maire présente la situation à ce jour des DIA 2021. Il n'a pas fait valoir le droit de préemption.
- Situation de trésorerie au 14/10/2021 :
  - Compte 515 = 144 192.19 €
  - Vente parcelle poste = 40 000 €, acte de vente signé le 13/10/2021
  - Vente parcelle ruelle aux Loups = 225 000 €, compromis de vente signé le 13/10/2021 (en attente du permis d'aménager à valider)
  - Factures zone container = 62 k€, payés en octobre,
  - Remboursement ligne de trésorerie = 100 000 €, décembre,
  - Subvention co working = 10 000 €, novembre
  - Subvention « 400 emplois » : 8896 €, octobre

- Subvention de 2939.57€ au titre du jardin partagé en permaculture
- Rentrée des classes et périscolaire. Karine MARTIN donne des informations concernant les effectifs et des difficultés rencontrées : 84 élèves au total, jusqu'à 37 repas servis au périscolaire et 31 élèves en maternelle. La facturation du périscolaire via Payfip facilite désormais le travail de la directrice.
- Karine MARTIN rend compte de la rencontre avec les nouveaux arrivants le 18/09/2021 (7/23 foyers présents) et du pot Mamans-Bébés avec les parents de l'année du 17/09/2021 (6/10 familles présentes).
- Lettre d'intention FEDER. Soazig PHILIPPOT commente la lettre d'intention envoyée au Conseil Régional pour ouvrir le dossier de demande de subvention européenne FEDER, concernant le patrimoine, pour la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale. Subvention demandée : 600 000 €.
- Demandes de subventions : FEADER, Fond National pour l'Archéologie Préventive, région Grand Est. Soazig PHILIPPOT détaille les demandes faites au FNAP pour les fouilles archéologiques (86 477 €) et à la région Grand Est pour l'aile Est, en 2 parties, pour 2x50 000 €. Karine MARTIN commente la demande faite au FEADER (242 908 €) pour la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)
- Tiers lieu. Karine MARTIN explique que nous avons à nouveau déposé un dossier Tiers Lieu, avec des améliorations (en mettant l'accent sur l'aide à l'informatique pour les personnes en difficultés).
- Lancement de la souscription de la Fondation du Patrimoine. Soazig PHILIPPOT détaille le processus de souscription, pour avoir le soutien de la Fondation du Patrimoine, pour le projet du château. Le lancement de l'appel à souscription sera fait en novembre, après signature officielle.
- Location de salles et sous locations. Valérie GROSSE présente les différents cas se présentant lors de la location de salle par les luttangeois. Il est nécessaire que l'attestation d'assurance soit au nom du loueur.
- Evaluation comportementale d'un chien. Suite au dépôt de plainte de 2 luttangeois mordus par le même chien les 8 et 10 août dernier, le maire rend compte de l'arrêté pris pour demander l'analyse comportementale de ce chien et des mesures à prendre par le propriétaire suite à cette analyse.
- Co working. Denis PIERRAT fait part de l'ouverture prochaine du co working suite à la livraison du mobilier, du photocopieur et du matériel informatique. A noter que cet équipement fait l'objet d'une subvention de 10 000 € de la région Grand Est.
- Contrôle des extincteurs. Martial VELVERT rend compte de l'accord trouvé entre GROUPAMA et la commune concernant le contrôle des extincteurs. GROUPAMA remboursera 30% de la commande de 15 nouveaux extincteurs. La commune met à disposition la salle socioculturelle pour l'AG annuelle de GROUPAMA, ainsi que l'espace co working une fois / an.
- Raccordement ENEDIS et location du 2<sup>ème</sup> appartement de l'école. Le maire détaille les travaux à réaliser par la commune pour raccorder l'ensemble du bâtiment (sera fait le 27/10). Le 2<sup>ème</sup> logement sera loué à compter du 1<sup>er</sup> novembre.

- Groupe de travail pour élaboration du PEdT (Projet Educatif Territorial). Karine MARTIN fait part de la création d'un groupe de travail (école, périscolaire, associations) pour définir le PEdT. La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le 21/10/2021.
- Commission de sécurité 18/10/2021. Cette commission chargée du contrôle des ERP est réunie par Marc DANIS.
- Projets de voirie : rue St Georges, chemin de la Télévision et chemin de Bellevue. Marc DANIS détaille l'étude réalisée par BEREST et l'estimation HT des coûts : 190 K€ pour le chemin de Bellevue, 417 k€ pour le chemin de la Télévision et 240 k€ pour la rue St Georges (sans enfouissement des réseaux). Le phasage reste à définir. Les subventions espérées sont faibles.
- Réflexion concernant le nom de la rue du futur lotissement. Le maire appelle les conseillers municipaux à la réflexion concernant le nom de la rue du nouveau lotissement.
- Remise des prix des maisons fleuries dimanche 10/10/2021: 3 couples sur 5 étaient présents et ont reçu des bons d'achat pour la pépinière Gobi. Moment convivial.
- Réunion participation citoyenne a eu lieu le mercredi 13/10 : presque tous les référents étaient présents, échange constructif avec la Gendarmerie.
- Repas offert par le maire et les adjoints pour les élus et les employés : 17/12/2021. Le maire et les adjoints lancent l'invitation.
- Coupes supplémentaires en forêt, parcelles 29 et 26. Le maire fait part de la recommandation de l'ONF de l'abattage de chênes et de hêtres supplémentaires dans les parcelles 29 et 26. Ils ne faisaient pas partie du plan de gestion pour 2021, mais ils sont malades. Le volume est estimé à 50 m3 et les prix de ventes du chêne sont bons.
- Passage sur la piste forestière. Une convention de passage a été signée avec un négociant en bois qui intervient au Bois de la Dame. Prix convenu : 2€ / m3.
- Bois d'affouage : Christophe BAUMANN rend compte du nombre d'affouagistes luttançois déclarés et de l'ouverture aux extérieurs.

## 1. Validation du plan de circulation.

L'évolution du village avec notamment la création de divers lotissements nécessite de redéfinir le plan de circulation en prenant en compte la sécurité de tous. Des mesures de vitesse route de Kédange, route de Metz et route de Kirsch ont été enregistrées avec des vitesses moyennes respectives de 59 km/h, 58 km/h et 49 km/h. La révision allégée du PLU prévoit une zone partagée dans le nouveau lotissement entre la maternelle et la ruelle aux Loups. Une enquête a été lancée et a obtenu 131 réponses. Une réunion publique s'est tenue le 12/09/2021. Une étude de rénovation de voiries a été réalisée pour la rue St Georges à Kirsch, les chemins de Bellevue et de la Télévision. Prenant en compte ces différentes données, la commission urbanisme, ouverte à tous les conseillers, s'est tenue le 07/10/2021. Les choix retenus par cette commission sont les suivants, avec une généralisation des zones 30 km/h dans les rues de Luttange non concernées par la D2. Dans les zones partagées, la vitesse est limitée à 20 km/h.

- Chemin de la Télévision : double sens partagé, largeur 5 m + 1.10 m
- Route de Kédange : maintien des coussins berlinois,
- Petite Saison : maintien du double sens partagé ; pose d'un miroir à l'intersection du chemin de la Télévision,
- Rue St Pierre : double sens ; pose d'un plot escamotable devant la maternelle, secteur entre le jardin d'enfants et le nouveau lotissement interdit à tous véhicules aux heures d'entrée sortie de l'école,
- Rue du Château : sens unique maintenu de la mairie vers le château,
- Impasse des Ecoles : double sens ; création d'une zone piétonne le long de la grille ; sens montant interdit aux heures d'entrée sortie des écoles.
- Rue du Faubourg ; inchangé ; autorisée aux vélos entre place du Calvaire et rue des Quatre Vents,
- Route de Metz : maintien des coussins berlinois ; étude de mise en place d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue de l'Eglise.
- Les Dix Jours, rue des Jardins, rue des Quatre Vents, rue du Château d'Eau, Clos du Hénin : inchangé.
- Rue de la Forêt : inchangé ; à voir ultérieurement la pertinence du tracé des places de stationnement.
- Ruelle aux Loups : double sens côté rue de la Poste et sens unique montant côté rue de la Forêt.
- Chemin de Bellevue : double sens partagé entre rue de Terlange et route de Kirsch, largeur 4.50 m + 0.50 m + 0.90 m ; sens unique de la rue de Terlange vers la rue de la Fontaine ; pose d'un miroir.
- Rue de Terlange : inchangé, supprimer l'interdiction de tourner à gauche en sortant.
- Route de Kirsch : avancée du panneau d'entrée d'agglomération ; passage piéton à créer à proximité du chemin de Bellevue ; pose d'un panneau « attention chevaux » ; étude de la possibilité d'un arrêt de bus et d'un aménagement de cet endroit avec un plateau surélevé.
- Rue St Georges : inchangé, amélioration de la signalisation.

Demande de suspension de séance (10 min) par Martial Velvert.

Application de ce plan de circulation après mise en œuvre de la signalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce plan, à l'unanimité.

## 2. Révision allégée du PLU : bilan de la concertation et arrêté du projet.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que :

Par délibération n°2021/36 en date du 25 mars 2021, une procédure de révision allégée du PLU de Luttange a été prescrite.

L'objectif de cette révision allégée est de reclasser les zones Nj de part et d'autre du secteur 1AUa entre la Ruelle aux Loups et l'école maternelle, de façon à créer une opération d'aménagement à usage résidentielle plus respectueuse de l'environnement, cela sans aucune remise en cause du plan d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet la révision sous forme allégée du projet de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, le-dit document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme.

Ainsi, conformément aux articles L.133-3 et L.133-4 du Code l'Urbanisme, un dispositif de concertation a été mis en œuvre pendant l'élaboration du projet suivant les modalités précisées dans la délibération de prescription du 10 juin 2021

- Un registre de concertation a été ouvert et mis à disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les remarques des habitants pouvaient également parvenir par courrier ou e-mail pour être insérées dans le registre
- Une note information a été diffusée sur le panneau pocket du 06/04/2021 au 26/04/2021
- Une note d'information a également été diffusée sur le site internet de la commune
- Un rappel de la procédure et de la mise à disposition du registre a été diffusé sur la page facebook de la mairie

Durant cette concertation, 3 e-mails ont été reçus et reportés dans le registre de concertation. Cependant les remarques ne concernaient pas la révision allégée.

Ainsi, la concertation n'a révélé aucune remarque concernant l'objet unique de la révision allégée du Plan de Luttange.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants et R.153-3 à R.153-7

Vu la délibération en date du 25 mars 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

Vu le bilan de la concertation détaillé ci-dessus

Vu le projet de révision du PLU;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Thionvillois approuvé le 24 février 2020 ;

Vu la décision en date du 10 septembre 2021 prise par l'autorité environnementale concluant que le projet de révision du PLU de Luttange n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL municipal, à l'unanimité :

1. CONSIDERE FAVORABLE le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme,

2. ARRETE le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Luttange tel qu'il est annexé à la présente délibération, conformément à l'article L.153-14 du code de l'urbanisme

3. PRECISE que le projet de PLU arrêté est prêt à être transmis pour avis et soumis à un examen conjoint:

- aux personnes publiques associées,

- aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur le projet,

4. **PRECISE** que conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme la délibération sera affichée en mairie pendant le délai d'un mois.

3. Recours à un emprunt de 400 000 €.

Le maire présente le plan de financement réactualisé pour la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale du château, prenant en compte les fouilles archéologiques et les subventions aujourd'hui demandées et notifiées.

DEPENSES		RECETTES	
MARCHES DE TRAVAUX AILE EST	1 053 020 €	SUBVENTION DSIL 2018	347 498 €
MAITRISE D'ŒUVRE	157 953 €	SUBVENTION DSIL 2019	139 463 €
ESTIMATION SALLE MEDIEVALE	396 500 €	SUBVENTION GRAND EST tranche 1	50 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE	59 475 €	SUBVENTION GRAND EST tranche 2	50 000 €
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	150 000 €	AMBITION MOSELLE	300 000 €
		SUBVENTION FNAP	75 000 €
		AUTOFINANCEMENT	854 987 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 816 948 €</b>		<b>1 816 948 €</b>

L'autofinancement aujourd'hui prévu nécessite un recours à l'emprunt de 400 000 €.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rechercher les meilleures conditions auprès des établissements bancaires pour un emprunt à taux fixe, à échéances trimestrielles, sur 15 ou 20 ans, puis de souscrire ce prêt.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 5 abstentions, autorise le maire à rechercher le meilleur taux et à souscrire ce prêt.**

4. Demandes de subventions DSIL – DETR 2022 : rénovation calvaires, baie vitrée mairie, modification remorque, fermeture dent creuse.

Le sous-préfet a annoncé la possibilité de demandes de subventions DSIL et DETR, à déposer avant le 31/12/2021. Le détail des projets éligibles sera annoncé en octobre. Afin de pouvoir préparer ces demandes, le maire propose de solliciter les subventions pour les projets suivants, sous réserve de leur éligibilité :

- La rénovation des 2 calvaires place du Calvaire et chemin romain ; devis = 8652€ TTC
- Le remplacement de la baie vitrée de la salle du conseil ; devis à établir
- La modification de la remorque dédiée au four géré par les sapeurs-pompiers ; devis = 2844 € TTC
- Fermeture de la dent creuse : devis = 3797 € TTC
- Isolation de l'école maternelle et de la bibliothèque ; devis à établir
- Rénovation du portail de l'école maternelle ; devis à établir

Pour la partie subventions AMISUR : proposition de prise en charge de plateau surélevé route de Kirsch.

Devis à établir pour le prochain conseil municipal, le choix définitif sera fait en novembre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de solliciter les subventions pour ces projets.**

#### 5. Subvention pour sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal, dans sa séance du 24/06/2021, a décidé d'octroyer une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers permettant de couvrir la cotisation d'assurance et de prévoyance. Il est nécessaire de préciser le montant de cette subvention complémentaire pour les années 2020 et 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (12/15 : Paul-André BAUER, Claude BECKEL et Karine MARTIN ne participent pas au vote en tant que présidents d'association), décide d'octroyer une subvention de 1543,20 € à l'amicale des sapeurs-pompiers.

#### 6. Décision modificative du budget.

Des travaux de bâtiments et de voirie étaient prévus au budget d'investissement et ont été affectés au fonctionnement. De plus, l'aménagement de la zone des containers dépasse le budget prévu de 3 k€. En conséquence, le maire propose la décision modificative suivante :

##### Fonctionnement

-20 000 € sur le chapitre 023 : virement à la section d'investissement

+20 000 € sur le chapitre 11, répartis avec 10 000 € au compte 60633 fournitures de voirie et 10 000 € au compte 615221 bâtiments publics

##### Investissement

-20 000 € sur le chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

-35 000 € sur le chapitre 2313, opération 17 (château aile est)

+15 000 € sur le chapitre 2151 réseaux de voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 5 abstentions, valide cette décision modificative du budget.

#### 7. Ressources humaines : apprenti, centre aéré et périscolaire.

L'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur des Villes et Villages Fleuris et les futures extensions de voirie liées aux nouveaux lotissements génèrent de l'entretien d'espaces verts supplémentaires.

La confirmation de l'augmentation du nombre d'enfants du périscolaire demande de prolonger l'appel à de l'encadrement supplémentaire (actuellement 15h/semaine).

La demande enregistrée pour le centre aéré des vacances de la Toussaint nécessite aussi un besoin de complément d'encadrement.

Le budget 2021, chapitre 12, permet de prendre en compte ce supplément de frais de personnel.

En conséquence, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Faire appel à un apprenti de niveau CAP ou BAC PRO espaces verts, si possible en 2021, à défaut en 2022,
- De prolonger jusqu'au 30/06/2022, pour 17 h / semaine, le contrat de Mme LEDENYI,
- D'inscrire au budget 2022, chapitre 12, ces frais de personnel supplémentaires.

## 8. Colis des anciens et cadeaux des employés.

La commission « Vivre Ensemble » propose d'offrir, comme en 2020, un cadeau aux anciens (> 65 ans) et aux employés communaux. Elle propose aussi d'offrir des bons d'achat aux employés communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir un cadeau aux anciens et aux employés communaux, sur la base unitaire de 2020 (100€ pour les employés permanents et 30€ pour le personnel temporaire) et valide le choix de la commission. Il valide aussi les bons d'achat, base 2020.

## 9. Groupement de commande CCAM.

MUTUALISATION – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA CCAM ET SES COMMUNES MEMBRES

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, il est apparu opportun de créer un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat) entre la CCAM et ses communes membres dans différents domaines d'intérêt commun.

Les dossiers traités en priorité porteront sur les thématiques suivantes :

- Traitement des chenilles processionnaires
- Traitement des forêts scolytées

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan représentée par son Président et, par délégation, par son assesseur en charge de la mutualisation.

A noter que chaque thématique nouvelle sera analysée par la commission « Mutualisation » puis présentée en Bureau Communautaire pour avis et validation.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

La convention permanente permet de gagner du temps puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement de commandes classique).

En fonction de ses besoins, la commune reste néanmoins libre de s'engager dans la passation de la commande.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour connaître leurs besoins (avec une date limite de réponse impérative).

En ce qui concerne le fonctionnement, les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

CCAM (coordonnateur du groupement)

- Recensement des besoins
- Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité
- Analyse des offres
- Attribution et notification du marché
- Gestion des éventuels avenants à intervenir

Commune

- Suivi technique des prestations
- Suivi financier (les communes passeront leurs commandes et régleront directement les prestations les concernant).

Les frais de publicité seront pris en charge par la CCAM.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle;

CONSIDERANT la nécessité d'une délibération concordante pour approuver l'intégration de la commune à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCAM et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCAM comme le coordonnateur ;
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive de groupement jointe en annexe et d'en approuver ses termes ;
- D'APPROUVER la délégation donnée au Maire afin de conclure tout avenant à ladite convention.

#### 10. Achat d'une parcelle jouxtant le terrain communal de la Poste (délibération initiale 14/10/2019).

Le conseil municipal dans sa séance du 14/10/2019, a décidé d'acheter une parcelle jouxtant le terrain communal de la poste au prix de 5000 € / are. La surface estimée à ce moment était 0,53 ares. Le prix total objet de cette délibération était donc égal à 2650 €.

La découpe finale de cette parcelle, avec l'arpentage correspondant, a abouti à une surface vendue de 0,56 ares. Le prix final porté sur l'acte de vente de 2021 est donc égal à 2800 €. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau pour permettre de régler cette transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter cette parcelle de 0,56 ares pour 2800 €. Christophe BAUMANN, concerné par cette délibération, ne participe pas au vote.

## 11. Astreintes du personnel communal.

Le conseil municipal, dans sa séance du 14/01/2021 a décidé la mise en place d'une astreinte lors des périodes de locations de salles, avec l'avis favorable du comité technique le 11/12/2020.

Il reste à définir les modalités de mise en œuvre.

<b>SITUATIONS DONNANT LIEU A ASTREINTES, INTERVENTIONS ET/OU A DES PERMANENCES</b>	<b>SERVICES ET EMPLOIS CONCERNES</b>	<b>MODALITES D'ORGANISATION</b>
<b>Astreintes d'exploitation, de sécurité et de décision</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prévention des accidents imminents, assistance à l'utilisation et éventuel dépannage du matériel compris dans la location</li></ul>	<b>Astreintes d'exploitation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adjoint territorial</li></ul>	<b>Roulements et horaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Du vendredi 17h au lundi 8h, suivant la location des salles</li><li>▪ Délai de prévenance en cas de modification du planning : 3 jours</li></ul> <b>Moyens mis à disposition</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Téléphone</li></ul> <b>Paiement ou compensation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ selon les textes en vigueur</li><li>▪ Majoration de 50% des montants si prévenance moins de 15 jours avant le début de l'astreinte</li></ul>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces formalités de mise en œuvre de l'astreinte.

## 12. Divers

Néant

Fin de séance : 23h20